

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le quinze du mois de juin sous la présidence de Gildas Marek, convocation le 02/06/2020.

Sont présents

Mmes Gauthier, Lehoureau, Lelièvre, Leroux, Thierry
Mrs Brossard, Choynet, Lalande, Leboucher, Mabit,

Absents excuses

Secrétaire de séance

Nicolas Choynet

Ordre du jour

- Indemnités des élus
- Diverses commissions
- Délégations au Maire
- Classe Ulis
- Numérotation parcelle
- Questions diverses (école, agents communaux, éclairage public
visites : chemins, bâtiments,
sécurité : défibrillateur,
city stade, distribution de documents budgétaires, etc..)

Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le huis clos, ce dernier est accepté à l'unanimité des présents.

INDEMNITES DES ELUS

MAIRES □		ADJOINTS □
Taux Maximal/ IB 1027- INM 830 soit 3 889,40 €	Indemnité mensuelle brute	Taux Maximal/ IB 1027- INM 830 soit 3 889,40 €
Moins de 500 habitants	25,50%	991,80 €
De 500 à 999 habitants	40,30%	1 567,43 €
		9,9%
		10,70%

Le Maire fait part au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au maire au taux maximal si ce dernier ne fait pas la demande d'un taux inférieur,

Considérant que lorsque le conseil municipal se prononce sur un taux il doit se référer aux plafonds ci-dessus définis par la loi :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 334 habitants, décide :

□ A sa demande, Mr Marek Gildas, Maire, à compter du 29 mai 2020 percevra 50% de l'indemnité maximum, soit $991.80 \text{ €} \times 50\% = 495.90 \text{ €/mois}$.

□ Les indemnités des adjoints sont, à compter du 09/06/2020, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- 1er Adjoint : Mr Lalande Arnaud maxi $385.05 \text{ €} \times 64.34 \%$ (6.369 % des 9.9%) soit 247.74 €/mois

- 2ème Adjoint : Mme Thierry Mélissa maxi $385.05 \text{ €} \times 64.34 \%$ (6.369% des 9.9%) soit 247.74 €/mois

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Mrs Choynet et Leboucher, avant le vote de cette décision, demandent la faisabilité de financement de ces indemnités des élus dans le budget de la commune et la position financière de la commune à ce jour, compte-tenu de la revalorisation des indemnités des élus depuis le 1^{er} Janvier 2020. Mr Marek et Mme Garanger Riverie confirment que des économies ont été réalisées pendant le confinement et serviront à compenser la revalorisation des indemnités des élus. Aucun chiffre et aucune situation financière n'a été communiquée.

DIVERSES COMMISSIONS

Commission d'appel d'offres : le maire, Mrs Choynet, Mabit et Lalande, titulaires et Mmes Leroux, Thierry et Mr Brossard suppléants

Commission communale des impôts directs : les conseillers proposent les noms suivants :

Titulaires

Mme Gauthier Angélique

Mme Lehoreau Maryvonne

Mme Lelièvre Marie Elisabeth

Mme Leroux Chantal

Mme Marek Jeannine

Mme Thierry Mélissa

Mr Auger Yannick

Mr Brossard Nicolas

Mr Choynet Nicolas

Mr Lalande Arnaud

Mr Leboucher Yannick

Mr Mabit Aurélien

Suppléants

Mme Colombeau Virginie

Mme Pichon Catherine

Mme Soyer Anne Marie

Mr Aubeux Ismaël

*Mr Brière Mickaël
Mr Ben Sanou Mehdi
Mr Bernard Eric
Mr Chevalier Frédéric
Mr Hubert Mickaël
Mr Aubeux Claude
Mr Fouque Jean-Claude
Mme Pichon Catherine*

SIEML

Vu l'article L.5711-11 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriale,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML), modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2019-122 du 14/08/2019,

Considérant que la commune est membre du SIEML,

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Considérant que le représentant titulaire siégera au collège électoral de la circonscription électorale de la CCALS pour élire les délégués au comité syndical du SIEML,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que pour la désignation des représentants de la commune, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire,

Considérant qu'il a successivement été procédé à l'élection au scrutin secret du poste de représentant titulaire et du représentant suppléant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme représentants du SIEML :

- Mr Choisnet Nicolas, représentant titulaire*
- Mr Leboucher Yannick, représentant suppléant.*

Correspondant défense Mme Leroux Chantal

Correspondant Sécurité Civile Mme Lelièvre Marie Elisabeth

Caisse des Écoles Mme Gauthier Angélique et Mr Mabit Aurélien

Commission Maïs Mme Lelièvre et Mrs Brossard, Lalande

Commission Élection Mme Leroux Chantal Présidente

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents, a désigné tous ces membres pour les diverses commissions.

Liste des autres commissions

SICTOM Mme Thierry Mélissa titulaire + Mme Gauthier Angélique suppléant

Commissions communales

Commission Finances Mr Marek, Mr Lalande, Mme Thierry, Mr Mabit, Mme Leroux, Mr Choynet et Mr Leboucher

Commission Vivre ensemble Mr Marek, Mr Lalande, Mme Thierry, Mr Brossard, Mme Gauthier, Mr Mabit et Mme Lelièvre

Commission Intercommunalité Mr Marek, Mr Lalande, Mme Thierry, Mr Leboucher, Mr Choynet et Mme Leroux

Commission Services aux Sarmates Mr Marek, Mr Lalande, Mme Thierry, Mr Choynet et Mme Lelièvre

Commission Affaires Sociales Mr Marek, Mr Lalande, Mme Thierry, Mme Gauthier et Mme Leroux

Commission Jeunesse Sarmate Mr Marek, Mr Lalande, Mme Thierry, Mme Gauthier et Mr Mabit

Commission Environnement Mr Marek, Mr Lalande, Mme Thierry, Mr Brossard, et Mme Lelièvre

Il est précisé, que le travail de chaque commission, sera présenté lors des réunions du conseil municipal.

DELEGATIONS AU MAIRE

M le Maire expose que les dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, à l'unanimité des présents, de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. Procéder, dans les limites prévues au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. Passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
7. De fixer les reprises d'alignement en fonction d'un document d'urbanisme

PREND ACTE que M le Maire s'engage à rendre compte en réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

CLASSE ULIS

La commune de Gennes Val de Loire demande une participation de la commune de Sermaise, aux frais de fonctionnement d'une élève de Sermaise en classe Ulis sur la commune de Gennes. Cette participation s'élève à 647.39 €. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas participer à ces frais.

NUMEROTATION PARCELLE

Un permis de construire a été déposé en mairie, pour la parcelle A712, se trouvant rue des Pensées. Il est donc nécessaire d'attribuer un numéro de rue, à cette parcelle. Après délibération, les conseillers municipaux décident à l'unanimité des présents d'attribuer le numéro 5, l'adresse sera donc « 5, rue des Pensées ».

QUESTIONS DIVERSES

Agents communaux

Fabrice Blangis adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35h/semaine
LMMJV de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 ou de 6h à 14h

Pascale Malet adjoint technique principal de 2^{ème} classe 28h/semaine
LMJV de 8h à 12h et de 12h30 à 15h30 ou de 6h à 13h30

Aurélie Masseur adjoint technique 23.75h/semaine lissées sur l'année civile
36 semaines scolaires de 7h30 à 12h et de 13h 30 à 16h45

Christelle Rabel Contrat aidé 20h/semaine lissées sur l'année civile, possibilité de renouveler si reconnaissance travailleur handicapé
36 semaines scolaires de 11h30 à 14h30 et de 16h30 à 18h30
Plus du ménage pendant les vacances scolaires

Carole Garanger Riverie rédacteur principal de 1ere classe 28h/semaine
L de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 19h
MJV de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

L'éclairage public est arrêté pour l'instant. Le sujet était en « questions diverses » mais n'a pas été traité.

Prochaine réunion de conseil : le 29/06/2020 à 20h à la salle des Loisirs de Sermaise.

Mme Lelièvre demande à recevoir ses convocations au conseil municipal, en version papier.

Mr Lalande, fait un résumé de la réunion, que le maire et les adjoints ont eu avec les professeurs des écoles et le personnel communal, dédié à l'école, à la cantine et à la garderie. Dans l'ensemble, les relations mairie/écoles sont bonnes. Cependant, il existe quelques problèmes :

- Manque de sanitaire pour les grands, des devis vont donc être demandés à deux artisans, pour la création d'un sanitaire en plus,
- Manque d'éclairage dans un garage, situé dans la cour verte,
- Manque un grillage sur le mur, pour les ballons. Mr Mabit demande pourquoi Mr Blangis ne peut pas effectuer les travaux d'installation de poteaux et de grillage sur le mur de l'école.

Mr Lalande précise que ce sont des murs en matériaux spécifiques et nécessite l'intervention d'un professionnel. Des devis seront demandés à plusieurs paysagistes

- Revoir la tarification de la garderie. Cette révision de tarification est proposée afin de satisfaire une seule famille qui à recourt à la garderie. Plusieurs conseillers s'opposent à cette révision de tarification.
- Manque de ménage, c'est pourquoi, il a été décidé, que Mme Malet fera du ménage à l'école et plus particulièrement les sanitaires, de 6h à 7h15. Mr Choynet précise qu'en période hivernale il faudrait prévoir des travaux d'intérieurs complémentaires, par soucis de visibilité il n'est pas concevable de reprendre des travaux d'espaces vert à 7h15. Mr Marek le reconnaît et fait savoir qu'il faut essayer avant de valider cette modification d'emploi du temps de Mme Mallet.
- Manque une récréation à la fin du repas, plusieurs propositions : aide bénévole des parents, plus d'autonomie du service civique. Mme Gauthier propose son aide le vendredi midi pour débarrasser le réfectoire afin que les enfants bénéficient d'une récréation. Afin d'animer ces récréations du midi Mr Lalande demande à recruter une personne en service civique. Mme Garanger Riverie prend la parole pour préciser que cette personne en service civique doit être en aucun cas seule avec les enfants, elle doit être accompagnée d'un agent communal, aucune personne du corps enseignant ne déjeune avec les enfants.
- Mauvais état général de l'école (bâtiment). Suite au rapport détaillé du mauvais état des bâtiments de l'école (fissures constatées et évolution de celles-ci sur plusieurs murs des bâtiments), Mr Leboucher demande si l'assurance a été informée sur l'état des bâtiments de l'école, Mr Marek lui fait savoir que non.

Mr Leboucher demande si la commune est dans l'obligation de faire passer une commission de sécurité pour un E.R.P. tel que son école communale en vue de l'obtention d'un rapport de travaux à effectuer dans les bâtiments de l'école. Mme Thierry prend la parole pour signaler que cette démarche est obligatoire pour les ERP qui reçoivent plus de 50 personnes. Mr Marek, Mr Lalande et Mme Thierry, par crainte de fermeture de l'école ne souhaitent pas faire appel à une commission de sécurité. Mr Marek demande à ce que des témoins soient installés sur les murs où il y a des fissures.

- Une garantie maintenance doit être prévue pour le pack numérique. Pour un souci d'économie Mr Mabit propose ses services pour la mise à jour et maintenance des ordinateurs et tablettes qui composent ce pack numérique.

Mr Lalande propose de faire des diagnostics sur les divers bâtiments communaux, ainsi que sur le city stade. Il souligne un caractère d'urgence pour intervenir sur les fixations des panneaux des paniers de basket. Les panneaux menacent de tomber. Mr Leboucher demande à Mr Marek de prendre un arrêté pour fermer le city stade jusqu'à nouvel ordre. Mr Marek approuve et affirme qu'un arrêté sera pris. L'ensemble des conseillers demande que l'entreprise qui a installé le city stade soit contactée pour connaître la période de garantie des équipements qui composent le city stade.

Mme Gauthier demande comment se passe la mise à disposition des poteaux et du filet de volley. Mr Mabit et Mr Choynet demandent à ce que du sable, mis à disposition par l'entreprise qui a installé le city stade, soit réparti sur l'ensemble du gazon synthétique afin de retendre, lester et rendre moins glissant le gazon.

Mr Choynet demande à quel stade en sont les démarches pour l'enlèvement des deux poteaux d'éclairage qui ne servent plus au niveau de l'ancien terrain de foot où est installé le city stade.

Mme Garanger Riverie informe qu'elle relance régulièrement par courriel l'entreprise retenue en novembre 2019 pour effectuer les travaux, mais reste sans réponse. Mr Marek demande à ce qu'un courrier en recommandé avec accusé de réception soit adressé à cette entreprise.

Mme Thierry propose de chercher un défibrillateur, moins gourmand en batterie, très onéreuse.

Mme Thierry précise que les formations PSC1, des agents, doivent faire l'objet d'un renouvellement. Elle précise aussi, que Mme Masseau accepte de faire une formation SST. Mr Mabit accepte de faire une formation PSC1. Mr Choynet indique qu'il aurait été préférable d'effectuer des devis concernant le coût de ces formations avant de les proposer.

Mr Marek précise qu'il va pouvoir établir un planning pour les agents du service technique.

Mr Choynet demande que soit réalisé un relevé d'heures passées par les agents techniques et détaillés par tâches (désherbage, tonte...) pour l'entretien des espaces verts dans un souci de quantifier le temps passé. Faire un inventaire des travaux réalisés et réalisables par les agents techniques pour connaître les compétences de chacun.

Mr Marek fait état des différents travaux réalisés par les agents techniques :

- Désherbage route de Chaumont (rue de la salle des fêtes).
- Désherbage du mail à l'église et taille des tilleuls.
- Entretien du cimetière.
- Prochainement désherbage dans le lotissement des Épinettes.

Il a été demandé que la poubelle de l'arrêt de bus en face du cimetière soit vidée.

Mr Marek propose de faire un devis pour le terrain où, les peupliers ont été coupés, pour le défricher.

Mr Lalande propose le 22/06/2020 et le 29/06/2020 à 18h30 pour visiter les bâtiments communaux et les chemins, rendez-vous à la mairie.

Mr Leboucher demande à Mr Marek des informations sur le déroulement de la réunion du conseil communautaire qui a eu lieu le 8 juin dernier. Mr Marek fait savoir qu'il a fait la connaissance des maires des communes voisines de Sermaise,

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.